

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
de la SOMME

ARRONDISSEMENT
d'ABBEVILLE

S.I.A.E.P.
Région de GUESCHART

Délibération du C

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 080-258000496-20241002-2024_D011-DE

Conseil Syndical S²LO

SEANCE du 02 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 octobre à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 18 septembre 2024

OBJET :
Non-valeur 6846421511/2024
N° Délibération : 2024/D011

Membres en exercice :	44	Votants :	27
Etaient présents :	23	Abstentions :	00
Pouvoirs :	04	Contre :	00
Etaient excusés :	10	Pour :	27
Etaient absents :	11		

Monsieur Fabien JOURNE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée de la liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur remise par le SGC de Doullens en date du 22/08/2024 pour un montant total de 588,73 € TTC. (Liste n°6846421511/2024)

Monsieur le Président propose l'admission en non-valeur au compte 6541 de la liste n°6846421511/2024 (Titres 106/2017, 35/2018, 98/2018, 70/2019, 77/2019, 116/2019, 90/2020, 41/2022) pour les créances irrécouvrables de la régie d'eau pour un montant total de 588,73 €.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité.

Fait et délibéré à Gueschart les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 04 octobre 2024.



Pour expédition conforme,

Le Président,


Fabien CARPENTIER